

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
**Faculté de Médecine**  
**Vice Doyen Chargée de la Post-Graduation et de la recherche Scientifique**  
**Service de la 1<sup>ère</sup> Post-Graduation : Pharmacie**  
**N°146/ VDPG / FM / 2019.**

**AVIS AUX CANDIDATS REÇUS AU**  
**CONCOURS DE RESIDANAT**  
**DE MEDECINE DES : 26 ET 27 Octobre 2019**

Il est porté à la connaissance des candidats inscrits à la Faculté de Médecine de Tizi-Ouzou, admis au concours d'accès au résidanat de Médecine des 26 et 27 Octobre 2019, que le choix des postes (spécialités) aura lieu le **Dimanche 03 Novembre 2019 à 09H00** au niveau de l'Amphi N° 02 de la faculté de Médecine de Tizi-Ouzou.

La présence du candidat reçu, le jour du choix, est **obligatoire**. Néanmoins, en cas d'empêchement majeur, une procuration dûment signée et légalisée est acceptée.

Les retardataires lors de l'opération du choix des postes perdent le bénéfice du classement.

En cas d'absence du candidat admis au concours, le jour du choix des postes, l'intéressé perd systématiquement le bénéfice du poste de spécialité.

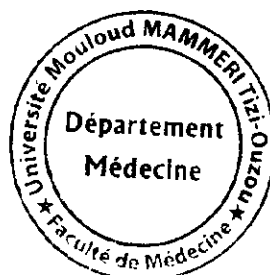
En outre, il y a lieu de préciser que tout choix de poste effectué par le candidat, ne peut faire l'objet d'un changement ou d'un recours.

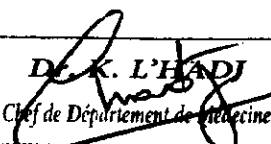
**NB :**

- En cas de désistement ou d'absence d'un candidat reçu parmi les premiers classés, les suivants pourront y postuler.

Fait à Tizi-Ouzou, le 27/10/2019

A/ Le Doyen



  
Dr. K. L'HADJ  
Chef de Département de Médecine